

## CA du 19/10/2018

*Présents ce soir à 19h30 : Hervé, Florian, Lucas, AL, Clara, Laurent N, Nico, Françoise*

Absents : Dom (donne son pouvoir à Laurent), JB (donne son pouvoir à AL), Silviu donne son pouvoir à Laurent (jusqu'à son arrivée).

### **1. Accueil - avec 30 min de retard**

### **2. Règles de réunions**

- Président de séance - Lucas
- Secrétaire de séance - AL
- Maître du temps - Françoise
- Règle de prise de parole - Nico
- Matériel de vote - Lucas

Décisions du CA :

### **3. Règlement intérieur Chy Esc et règlement intérieur Croizat**

- Règlement intérieur du club : document à finaliser. Lucas a transmis à Françoise une autorisation parentale pour les -14 ans. Françoise va à la pêche aux infos manquantes.
- Règlement intérieur Croizat : texte de base de Françoise + échanges avec Lucas, Guillaume, Thoma, Coco, Sam Marchan, Nico, AL. Les autres membres du CA n'ont pas vu le document, car pas sur la plateforme. Pas de vote possible ce soir donc.

AL propose un vote en ligne pour ces 2 documents afin de ne pas attendre un prochain CA.

Françoise déposera sur la plateforme le RI Croizat dans « groupe de travail => règlement intérieur ». Lucas organisera le vote en ligne.

*Arrivée de Thoma.*

### **4. Remplacements élus démissionnaires**

- Présentation des postes, candidats
  - Poste de Laurent Thévenot vacant suite à sa démission. Place au

bureau.

Candidat potentiel : Hervé.

*Arrivée Guillaume.*

Vote à bulletin secret pour Hervé en tant que responsable événement :

- Abstention : 3
- Contre : 0

- Pour : 11
-------------

Hervé est élu à la majorité.

## **5. Tarifs adhésion membres du CA et bénévoles "très actifs"**

- Présentation

Lucas présente différents cas de figure pour lesquels il faut prendre une décision en CA.

a) Il y avait un usage (pas de texte) qui permettait aux membres du CA **qui grimpent** : ils payaient leur cotisation au club, la part licence était quant à elle « offerte » par le club.

b) Cas des initiateurs (= bénévole très actif)  
Avant : chèque cadeau chez Montaz.

c) bénévoles juges sur les compets (obligations d'être licenciés FFME)

➔ dans les statuts ou dans le RI (version actuelle non validée) il n'y a rien à ce sujet.

Décisions sur ces points :

La cotisation au club doit être payée par tous les membres du CA = la part « licence » sera offerte à partir de la 2<sup>ème</sup> saison au sein du CA (soit 1 an ½ après élection) => Vote à l'unanimité.

Idem pour **les juges non pratiquants** (parents bénévoles) : prise en charge de la partie « licence » sans période probatoire = avis favorable - à l'unanimité.

Cas des initiateurs : remboursement de la part « cotisation club » en fin de saison. Vote à l'unanimité.

*Arrivée de Silviu.*

Modalités : les parts « offertes » par le club se feront sous forme de remboursement pour les personnes éligibles.

## **6. Budget prévisionnel**

- Présentation des budgets prévisionnels - Guillaume

*Exercice 2017/2018* : valeurs à priori certaines pour les gros postes, pour d'autres postes ces valeurs ne sont pas vérifiées.

*Exercice 2018/2019* : prévisions basées sur 4 salariés TP (état actuel) + différentes versions avec recrutement HN.

### **Dépenses :**

Ménage Croizat : valeur affichée incertaine car dépend de multiples facteurs (entreprise / recrutement d'un salarié / nombre de jours de ménage...)

Nacelle : prévisions 3 ouvertures PCOT avec 4 jours de nacelle.

Question du démontage à intégrer.

Guillaume soulève l'idée de recréer un partenariat pour la nacelle notamment ce qui permettrait de réduire les dépenses.

Guillaume a vu avec Coco + Hervé pour les dépenses liées aux compétitions :

- moins de compétiteurs lié aux règles de sélection FFME + le fait qu'il y a moins de compétiteurs au club cette année donc moins d'inscriptions = moins de dépenses liées à ce poste.
- Réduction des dépenses liées au transport et hébergement.  
=> liée à la baisse du nb de compétiteurs + décisions de limiter l'hébergement sur les compétitions à plus de 1h45 de trajet.

Paiement via « payplug » pour les inscriptions en ligne : coûte un peu cher.

### **Recettes :**

- adhésion club : prévision sur 600 adhérents
- entrées Croizat : prévision 35 entrées semaines dans le budget (prévision totalement incertaine, on n'a aucun recul, aucun moyen d'évaluer plus précisément ce chiffre).
- Subventions déjà identifiées
- Partenariats : pour le moment pas de partenaire identifié. Voir Hervé pour des pistes éventuelles.
- Compétitions : 3 organisées cette année
  - o Coupe de France

- Bi départemental de diff
- Bi départemental combiné

=> Discussion autour du prévisionnel des bi depart : le nombre de grimpeurs prévisionnels semble surestimé (320 grimpeurs). Après lecture des résultats des années précédentes par Françoise, prévoir environ 20 grimpeurs par caté. Il semble donc plus acceptable de prendre la subvention FFME de 2000€ pour ces compétitions.

Stages pôle école : prévisionnel basé sur stage organisé par Théo pdt vacances de Toussaint.

Bourse HN : pour le moment dans le budget, bourse HN à 0 car hypothèse de « suspendre » les bourses avec l'objectif d'une embauche d'un salarié « HN » à quotité max possible.

Suite à cette présentation du budget, plusieurs lignes du budget sont sujettes à vote ce soir, dans le but d'établir un budget prévisionnel au plus proche de la réalité :

### DÉPENSES

<p>▪ <b>Ménage : différentes configurations possibles</b></p>
---

- Aujourd'hui : une entreprise passe 1x par semaine (500€ / mois). Soit 6000€ l'année.

Constat : ce n'est pas suffisant ! C'est sale, surtout les sanitaires !

Un minimum serait de 2x par semaine = 1000€ / mois x 12 mois = 12 000 annuels + des heures pour le ménage des sanitaires uniquement !

- Autre possibilité : contrat salarié non aidé. Vu avec PSA pour 10H/semaine., ce qui ne semble pas suffisant car actuellement l'entreprise qui passe mobilise 2 personnes à chaque fois. Donc 1 personne salariée devra à priori faire environ 20H/semaine au minimum.
- Possibilité de contrat aidé => conditions être inscrit à pôle emploi + s'engager dans une démarche de formation.

Vote sur le budget ménage :

- 7 000 € - contrat aidé : 7 votes

<p>- 14 000 € salarié 20h : <b>8 votes</b></p>
--

- 16 000€ - par entreprise : 0 vote

<p>▪ <b>Maintenance camion :</b></p>
--------------------------------------

1000€ prévisionnel semble peu compte tenu de l'âge et des 180 000km du camion.

Vote :

1000 € = 5 votes

1500 € = 8 votes

Abstention : 1

Primes HN :

Cumul de la part « primes compet » et bourses haut niveau.

3 propositions, on les supprime temporairement (cette saison), on les diminue ou on les garde au niveau des saisons précédentes.

Constat : moins d'athlètes éligibles (Julia qui à priori ne reste pas au club, Mathilde qui quittera le pôle France...).

- 0 € = 5 votes

- 3500 € = 8 votes

- 7500 € : 0 vote

- Abstention : 1

## RECETTES

Entrées Croizat :

N'ayant aucun recul sur ce poste, il paraît difficile de le budgéter. Certaines personnes sont très optimistes quant aux rentrées d'argent que cela va engendrer pour le club, d'autres émettent des réserves car pour le moment rien n'est encore défini concernant la date d'ouverture aux personnes extérieures ni les modalités d'accueil (quand ? qui gère ? comment ? quels tarifs ?)...

Chiffres à placer dans notre ligne « recettes entrées Croizat » :

- 6000€ = 7 votes

- 12 000€ = 6 votes

- 18 000 = 0 vote

- abstention : 1

## **7. Présentation recrutement et avenant Cédric**

Lucas résume les ressentis de Cédric concernant l'avenant à son contrat. Pour Cédric, 2 problèmes majeurs :

- le point concernant la limitation de travailler sur le bassin chambérien hors du club
- sa rémunération proposée à 1450 € (contre 1600 € demandé en entretien pré-embauche).

Il avait été décidé lors du dernier CA que Cédric serait embauché à

100%, mais à priori rien n'avait été défini pour le salaire.

Cédric refuse de travailler pour 1450€ compte tenu de son ancienneté au sein du club (17 ans) et de son diplôme (BE Escalade). Néanmoins, il est conscient des difficultés financières du club et serait prêt à faire un effort financier.

Soit salaire à 1600€ et il garde son planning actuel.  
Soit il accepte de descendre jusqu'à 1500€ mais avec une condition : ne pas travailler 2 samedis par mois.

Sachant qu'il travaille actuellement 3h le samedi matin et qu'il organise des sorties pôle loisir en salle ou falaise 1 samedi / 2.

Vote concernant le salaire de Cédric :

1500€ = 0 vote

1600€ = 12 votes
------------------

Abstention : 2 votes

*Départ Françoise (donne son vote à Silviu)*

## **8. Recrutement pour poste compétition :**

Nico raconte l'entretien passé avec Kévin, seul candidat plausible pour le poste. L'autre candidat étant engagé en formation DE et donc peu disponible.

Kévin se sent bien dans le club, a envie de continuer au sein du club. Il aimerait rester dans cette ville, car il y a créé des liens.

Souhait de travailler à 100%. Prétentions salariales de 1800€.

Hervé précise qu'il comprend qu'il comprend les problématiques financières du club et qu'il peut éventuellement descendre jusqu'à 1500€ net. En dessous, il ne serait pas intéressé.

Guillaume réévalue le budget avec Cédric à 1600 € + réajustement du budget sur les lignes discutées précédemment (ménage, entrées croizat, etc.)

Budget prévisionnel réévalué avec embauche :

- à 50% = - 9 000€
- à 75% = - 15 000 €
- à 100% = - 22 000 €

Tous les cas de figure prévoit un budget largement déficitaire.

Vote pour quotité de contrat proposé à Kevin :

Contrat à 50% = 0 vote

Contrat à 75% = 10 votes

Contrat à 100% = 3

Abstention : 1

VOTE concernant le type de contrat :

Silviu rappelle qu'avec un CDD, en fin de contrat le salarié touche la prime de précarité.

CDD = 5

CDI : 7

Abstention : 2

Vote pour le salaire, sur une base de 100% :

Base 1500€ à 100% = 0 vote

Base 1600 € à 100% = 14 votes

## **9. Bourses HN**

· Présentation - Hervé

Bourses HN de la saison qui vient de terminer: seulement 3 athlètes ont rempli les contreparties.

Que faire pour les autres ?

- la charte stipule que le responsable de pole est décisionnaire.

Propositions Hervé :

Réorganisation avec bourses sur l'année sportive ; droit acquis année N - bourse année N+1 sur année fixe avec prise de licence au club et droit de la bourse sur année ; pas d'obligation d'être au club l'année précédente - stage équipe de France ne donne pas le droit à la bourse

Pour = 14 votes

- Fonctionnement avec chèque de caution

Fonctionnement avec chèque de caution pour s'assurer que les compétiteurs font les contreparties

A voter par vote électronique

- Rappel à l'ordre sur les contreparties pour ceux qui n'ont pas fait  
Rappel à l'ordre et faire les contreparties avant le 31/12/2018 ; sinon  
pas éligibles sur la nouvelle session, même si les résultats le  
permettent.

Pour = 14 votes
-----------------

Autres points d'informations et d'échanges non abordés dûs à l'heure  
tardive :

État et point d'avancement

- pôle Évènement - Lucas (par défaut) - 2'
- pôle Activité - Anne Laure - 2'
- pôle Gestion - Nicolas - 2'
- pôle SAE - Silviu - 2'
- GT compétition - Hervé - 5'
- GT RH - Nico - 2'
- GT mécénat/partenerariat - Guillaume - 2'
- GT autonomie et badges - Laurent N - 5'
- GT Croizat - Thoma - 10'
- GT SAE - Lucas - 2'
- GT Championnat France PB - Florian - 2'
- GT communication - Anne Laure - 5'
- GT inscription - Lucas (par défaut) - 5'
- GT gestion groupe Croizat - Lucas - 5'

Création de groupes de travail

- GT école -
- GT loisir -
- GT Coupe de France -
- GT Championnat bi départemental difficulté -
- GT championnat bi départemental combiné -
- autres GT -

9. Calendrier réunions CA

**Fin du CA : 00H45**